

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2009

Le seize Février deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Loïc RANCHERE Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Pierre BLANCHARD, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES, Mme Marie-Noëlle AIMARD et M. Philippe FAUCON
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 19 Janvier 2009, le Conseil Municipal accepte l'additif à l'ordre du jour et délibère comme suit.

DIAGNOSTIC – EGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire remercie Madame NIGUES Architecte et Monsieur FAYT son collaborateur, d'avoir accepté de participer à cette séance pour présenter le diagnostic qu'ils ont établi sur l'état de l'Eglise Notre Dame.

Il rappelle que lors d'une visite de l'église, Monsieur BROCHU de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, avait constaté des désordres notamment au niveau de la couverture, et avait conseillé de solliciter un diagnostic précis des pathologies de l'église. Ainsi Madame NIGUES avait été choisie pour cette mission qu'elle vient donc présenter aux élus.

Elle commente donc les photos prises au niveau de la couverture et des murs qui témoignent d'erreurs de conception occasionnant maintenant des problèmes. La vétusté de la couverture explique également une grande partie des dégradations actuelles..

Sur la couverture en ardoises, les crochets sont rouillés, les ardoises blanchissent du fait de leur porosité... la zinguerie est anarchique sans récupération d'eaux pluviales sur les points les plus exposés, on constate des chutes de pierres certaines étant endommagées par les remontées capillaires.

A l'intérieur, le plâtre très exposé à l'humidité est fragilisé. Les remarquables peintures du 19ème siècle ne sont pas trop endommagées mais sont à protéger en améliorant les ventilations. Madame Nigues souligne la présence exceptionnelle de lambris et de boiseries peintes en faux bois

Les vitraux du 19^{ème} siècle sont de très grande qualité mais certains ont été cassés par des jets de pierre. D'autres grisailent car la température de leur cuisson n'a pas été suffisante pour assurer leur qualité dans le temps. Quelques vitraux ont été remplacés par des vitreries banales sur lesquelles se trouvent de la végétation.

Madame NIGUES après ce constat assez négatif souligne la grande cohérence architecturale de l'ensemble et précise en réponse à la question posée par Monsieur Christian GRIPPON, que les fondations sont très bonnes et suscitent aucune inquiétude.

Monsieur le Maire lui demande de donner un ordre de priorité des interventions à envisager qu'elle définit comme suit :

Les travaux sur la couverture sont la priorité absolue, puis les façades sont à revoir côté est, côté nord, côté ouest et enfin côté sud. Le drainage des eaux pourra ensuite être envisagé.

Il est fait état du chauffage au gaz à proscrire puisqu'il génère de la condensation qui dégrade l'édifice, les radiateurs électriques sont plus adaptés.

Madame NIGUES fait un comparatif entre les ardoises photovoltaïques et les ardoises traditionnelles. Son collaborateur annonce le montant estimatif des travaux à envisager. Il précise que ce montant est lié à un savoir faire et correspond à une remise en état exhaustive de l'ensemble y compris le traitement du clocher et de la sacristie. La durée de la totalité des travaux est évaluée à 15 mois.

Monsieur le Maire invite les élus à considérer cet exposé qui fera l'objet d'un rapport précis. Il indique que cet édifice n'étant pas classé, l'opération ne pourra pas être subventionnée.

LABEL « PETITES CITES DE CARACTERES EN DEUX-SEVRES »

Informé par hasard de l'implication de Madame NIGUES en qualité d'architecte, dans cette association, Monsieur le Maire lui demande de rester pour intervenir brièvement afin d'expliquer les objectifs de cette labellisation.

Monsieur Guillaume GENDRAUX explique que la commission «Amélioration et valorisation du patrimoine» a travaillé sur ce dossier. L'intérêt est d'avoir une vision globale en matière d'urbanisme, de mieux tenir compte des considérations paysagères, environnementales et architecturales pour préserver et pérenniser le patrimoine communal.

Par rapport au cahier des charges, la commune dispose de tous les éléments nécessaires pour obtenir ce label à l'exception de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Celle-ci remplacerait le périmètre de protection des monuments historiques et permettrait notamment aux propriétaires de bénéficier de subvention pour travaux de façade.

Monsieur Guillaume GENDRAUX précise qu'au regard de la charte des Petites Cités de Caractère des Deux-Sèvres, la commune présente de réelles potentialités permettant de penser que ce label puisse être obtenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de s'engager dans cette démarche.

REFECTION DU RESEAU D'EAU – RUE DE JUDEE

Monsieur le Maire indique que l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre «Hydraulique Environnement» correspond très exactement à l'évaluation que Monsieur AUBERT de la DDAF avait faite, à savoir 55 000 € ht de travaux portés à 75000 € honoraires et frais administratifs compris.

Monsieur Joel PROUST détaille l'opération et propose d'intégrer une option pour le rabotage de la rue aux abords des propriétés Jourdin et Bouyer où les réajustements de chaussée successifs, ont bombé la route. Il indique qu'il serait opportun de profiter de cette opération pour procéder simultanément à cette correction, le surcoût est évalué à environ 5 500 €. Par ailleurs, il explique qu'il est conseillé de faire contrôler le compactage qui sera fait (cette mission coûte environ 700 €)

Certains élus réagissent indiquant qu'il ne devrait pas y avoir besoin de faire contrôler le travail des entreprises si elles sont sérieuses.

Monsieur PROUST précise qu'il vaut mieux assurer la qualité des travaux et ne pas avoir à y revenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte ces propositions et décide de différer la réfection de la chaussée d'un mois pour un résultat valorisé.
- accepte l'avant projet sommaire
- accepte le dossier de consultation des entreprises après avoir défini les critères de sélection
 - Qualité de l'offre (Planning, expérience, capacité, choix des matériaux:) 40%,
 - Prix 40 %
 - Délai 20%

Le calendrier est ainsi défini :

- Publicité sur BOAMP
- Fin des offres 31/03 à 12h
- Ouverture des plis le 31/03 à 14h
- Choix de la commission après analyse des offres d'Hydraulique Environnement
- Validation au CM aussitôt
- Début des travaux le 20/04
- Fin des travaux le 12/06 (pénalité de 200 € par jour de retard)

Monsieur le Maire précise que la rue serait ouverte à la circulation la nuit.

TRAVAUX DE REFECTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur PROUST donne le résultat de la consultation lancée pour cette opération et communique la proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » qui est entérinée à l'unanimité. Ainsi les travaux seront confiés à la Sarl FLEURY pour un montant de 21 948. € TTC.

Les locataires seront invités à une réunion où les travaux leur seront présentés et expliqués. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe d'un dédommagement pour la consommation d'eau générée par ces travaux.

Un groupe de travail propose pour assister Joel PROUST dans le choix des couleurs : Pierre BLANCHARD, Odile BOSSERT, Dominique COIRIER

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE SECRETARIAT CCAS

Sur proposition du Maire qui explique que cet achat complète l'équipement déjà installé au secrétariat, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société IDEV de Lezay pour la fourniture et l'installation d'un ordinateur avec imprimante dans le bureau du CCAS moyennant la somme de 1 292.79 € TTC.

Monsieur le Maire profite de ce point, pour informer l'assemblée que la commission « Emploi » a présélectionné 5 candidates parmi les 17 candidatures reçues à ce jour, qui avaient été communiquées sans l'identité des personnes afin d'apprécier en toute objectivité, si leur profil est en adéquation avec le profil de poste établi.

Ces 5 candidates seront donc auditionnées.

Il est précisé que les candidatures qui seront ultérieurement reçues seront également examinées et qu'une autre audition sera organisée si certaines paraissent correspondre au poste.

Monsieur Philippe FAUCON demande à intégrer la commission pour ces auditions.

ACCORDS DE LA COMMISSION AGENTS –ELUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission agents –élus composée de

- 3 élus
- 4 représentants du personnel élus
- Les 2 chefs de service

s'est réunie 6 fois depuis le 20 juin 2008 et a travaillé sur un certain nombre de thèmes qu'il commente :

- Statut du fonctionnaire
- Reformulation 35h (précision quant à la rédaction des compensations pour intervention hors temps de travail)
- Mise en place du calendrier individuel (planning comptabilisant les heures de travail annuelles avec une tolérance de report de 70 heures de congés d'une année sur l'autre)
- Prime « vacances » d'un montant de 125 € payée en juillet et calculée au prorata du temps de travail des agents
- Prime d'évaluation individuelle allant de 0 à 200 € payée en décembre en vertu de critères d'appréciation très précisément déterminés.
- Règlement pour absences des agents : Mise en place d'un règlement pour les congés, RTT
- Validation des accords pour les jours de congés légaux (temps accordé aux agents pour les événements de la vie – obsèques, naissance, mariage...)
- Prêt de matériels (en cours de négociation)

Présentation faite de ces négociations, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur leur validation.

Certains élus ne sont pas très favorables à la prime d'évaluation individuelle considérant qu'elle peut créer des conflits relationnels entre agents. Monsieur le Maire répond que la présentation en a été faite au personnel qui dans son intégralité en a accepté le principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les négociations présentées et par 11 voix pour (3 contre, 4 abstentions) accepte la mise en place de la prime d'évaluation individuelle.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- informe les élus de l'utilisation de la ferme du château tous les 1ers jeudis du mois pour un Quiz anglais.
 - indique qu'une réunion est programmée avec le Président de l'association « PECH » pour discuter de l'empoissonnement dans l'étang pour la saison 2009,
 - annonce la prochaine réunion de sa commission fixée le 03.03.2009.
- et communique l'agenda du mois

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique que la commission travaille sur l'aménagement du théâtre de verdure derrière la mairie.
- et qu'elle prépare un concours de maisons fleuries dont le règlement est en cours de réflexion

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- informe les élus du travail mené pour la réalisation du site Internet.
- indique que Monsieur MARTIN de Tête à Clic fera des propositions de logo lors de la réunion du 18.02
- annonce l'impression de Couleur à la Une le 26.02.

Loïc RANCHERE responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

indique que le CCAS se réunira mardi 17.02 . Le projet de modules d'aides aux personnes se finalise.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

Indique que les travaux rue du Petit four sont terminés.

Monsieur GORNARD informe l'assemblée que le Syndicat 4B a recruté un technicien pour être à disposition des structures pour améliorer la qualité de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 0 heures 35 :

- Lecture est donnée de la lettre de remerciements de Monsieur et Madame NIORTHE pour les travaux de la rue du petit four dont ils sont riverains.
- Les travaux d'eau de la rue du champ de Foire débutent et dureront environ 2 semaines.
- Les travaux de construction du chenil réalisée en régie se terminent.
- Annonce du recrutement de Monsieur Robert FORT sur le poste d'adjoint technique territorial ouvert à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Pierre GENDRAUX
- Annonce du recrutement de Madame RADOUX en contrat CAE au service ménage d'une durée de 6 mois.
- Intervention sur la chaudière du centre culturel en urgence samedi après midi par Monsieur MINEAU et Monsieur CHASSIN pour un nettoyage. L'encrassement imprévu de la chaudière était dû à une manipulation des réglages que Monsieur le Maire déplore vivement car de tels agissements dont on ne connaît pas l'auteur, peuvent mettre le bâtiment et les personnes qui se trouvent à l'intérieur en danger. Un courrier sera adressé aux utilisateurs habituels des locaux pour rappeler les consignes de sécurité et d'économies à respecter (fermeture des portes, lumières éteintes ...)
- Le Groupement GENIPLANT-NICOLET maître d'œuvre de l'opération d'aménagement de l'avenue fera la présentation aux élus, du diagnostic et des orientations supputées lors d'une réunion de travail le 23.02.

Monsieur Philippe FAUCON indique que la Croix Rouge a fait sa 1^{ère} distribution de denrées alimentaires et que le nombre de bénéficiaires est supérieur à ce qui avait été envisagé. Des réflexions seront menées pour l'organisation des prochaines distributions

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 16 février 2009

Le Maire
Fabrice MICHELET